



Pour tous renseignements et inscriptions, veuillez contacter Mme VIRGITTI au 06 78 92 69 83

FORM'ACTION lotissement Dami - Lieu-dit Mezzane
20230 SANTA LUCIA DI MORIANI
formation.corse@gmail.com

EVALUATION DE LA PRISE EN CHARGE MEDICAMENTEUSE DE LA DOULEUR

Cette action de DPC en **EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES**, N°10452000005, d'une durée d'1 heure est à effectuer entièrement en distanciel, à votre rythme dans le délai d'une semaine, sur votre ordinateur (Windows ou Mac), ou votre tablette (iPad ou Android) ou votre smartphone (Iphone ou Android)

Public concerné : Médecin généraliste, Sage-femme, Pharmacien (officinal ou hospitalier) Masseur-kinésithérapeute, IDE, Préparateur en pharmacie (officinal ou hospitalier).

Pré-requis: aucun, si ce n'est de faire partie du public concerné

CONTENU – DEMARCHE D'EPP

Cette action de DPC d'Évaluation des Pratiques Professionnelles vise à **évaluer et renforcer votre dialogue avec le patient dans des situations de pathologies courantes avec demande de traitement antalgique.**

Cette action de DPC débute par une phase de briefing, où vous serez informé du fonctionnement de la simulation, de son contexte et de son éthique (confidentialité, absence de jugement...). Puis, la simulation en elle-même est constituée de 3 entretiens avec des patients, simulés par des personnages virtuels, se trouvant dans des situations algiques de causes différentes. Vous devrez pour chacun vérifier les symptômes, vérifier le traitement envisagé et enfin prendre une décision, pour cela, vous aurez un choix de questions (bonnes ou mauvaises) à poser à ces patients virtuels. Enfin, la simulation se terminera par une phase de debriefing où votre choix de questions sera analysé et évalué, un retour vous sera fait ; la discussion pourra se poursuivre sur le forum attaché à la formation.

Il vous sera remis une fiche d'aide à la progression, retraçant votre parcours dans la simulation, les axes de progrès et les éventuelles propositions d'actions d'améliorations à mettre en œuvre.

TARIF ET FINANCEMENT

Professionnels de santé libéraux non-salariés : prise en charge totale* ANDPC, avec délégation de paiement plus indemnisation ANDPC pour perte de ressources, dans la limite de votre enveloppe ANDPC annuelle. * *sauf Sages-femmes : une participation de 20€ est demandée, à nous régler par virement ou par chèque à l'ordre de Santéguideur lors de l'inscription.*

Autres professionnels de santé : action de DPC, tarif 57,14 € (exonéré de TVA) à nous régler par virement ou par chèque à l'ordre de Santéguideur lors de l'inscription

Lors de votre inscription, nous vous fournirons le dossier permettant à votre employeur de demander un remboursement par son organisme de financement de la formation professionnelle. Cependant, pour les salariés en pharmacie d'officine, cette action de DPC est d'une durée trop courte pour pouvoir entrer dans les critères de prise en charge.

Concepteur et intervenant :

Jean-Michel REFALO, Docteur en pharmacie
Expert près la Cour d'appel d'Aix-en-Provence